



Flawil, le 31 mai 2021

## 10<sup>e</sup> recommandation de l'ASTF sur le comportement à l'égard du coronavirus

Chers responsables des sociétés,

Le 26 mai 2021, le Conseil fédéral a pris de nouvelles mesures au niveau national. Ces mesures seront valables à partir du 31 mai 2021. Vous trouverez en annexe le dernier concept de protection de l'ASTF.

Dans le domaine de la culture, nous avons le plaisir de vous faire part de certains assouplissements.

Les activités en groupes de 50 personnes maximum sont désormais autorisées et les événements devant un public sont à nouveau possibles. Les limites de capacité ont également été assouplies.

Tant pour les répétitions que pour les manifestations publiques, les **dispositions cantonales particulières** doivent être respectées.

De nombreux aspects relèvent de la compétence des autorités cantonales. Les liens vers **les sites des différents cantons** sont accessibles sur la page [www.ch.ch/fr/coronavirus/](http://www.ch.ch/fr/coronavirus/). Vous y trouverez des informations sur le nouveau coronavirus et des coordonnées utiles.

Roman Lombriser

Président central ASTF

Daniel Gachet

Vice-Président ASTF